

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2023

**Date de convocation : 13/06/2023**  
**Date d'affichage 13/06/2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Présents : 16 dont 5 pouvoirs**  
**Votants : 21**

**Le dix-neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Etaient présents** : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – M. LEMIRE Régis – M. COUTO José – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme CRETON Stéphanie - Mme VANDY Hélène M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme

**Etaient absents excusés** :

Mme CAIL Marie-Béatrice a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore  
Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel  
M. DELVALLEE Pascal a donné son pouvoir à M. HERBAUT Jean-Jacques  
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien  
M. DELON Patrick a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès  
Mme DECOTTE Valérie

**Était absent** : Mme BORGES Perrine

**OBJET : Création de 1 poste à 26 heures et 1 poste à 20 heures en Parcours Emploi Compétences (P.E.C) répartis sur plusieurs services.**

Le rapporteur informe l'assemblée :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement; un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap Emploi...).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants, en Parcours Emploi Compétences :

- **Au service technique/Espaces Verts (1 poste à 26h)**  
1 poste à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023

- **Au service Animation (1 poste à 20h)**  
1 poste à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 059-215904673-20230620-2023\_29-DE



Le rapporteur propose à l'assemblée réunie, de l'autoriser à signer les conventions avec l'une des structures, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée.

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Avec 21 VOIX POUR**

- **DECIDE** de créer 2 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » selon le calendrier proposé ci-dessus.

Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **PRECISE** : - que ces contrats seront d'une durée maximale de 12 mois.  
- que la durée de travail est fixée à 26 h par semaine pour 1 contrat aux Espaces verts et à 20h par semaine pour 1 contrat au service animation.

- **INDIQUE** que leurs rémunérations seront fixées sur la base minimale du SMIC horaire (au taux en vigueur) multiplié par le nombre d'heures de travail.

**Actuellement, pour les contrats PEC, les employeurs peuvent bénéficier d'une prise en charge de 40% à 50%.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ces recrutements et à signer avec l'une des structures, les conventions et les contrats de travail des 2 agents sur un contrat d'un an en Parcours Emploi Compétences.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS  
SIGNE LECTURE FAITE  
POUR COPIE CONFORME  
A PONT SUR SAMBRE  
Le 20 Juin 2023  
M. DETRAIT - Maire

